

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27779**

Intitulé

Formateur d'adultes (DUFA)

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|--|--|
| Université de Picardie Jules Verne - Amiens, Université de Lorraine, Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse, Université Jean Jaurès - Toulouse 2, Université Charles de Gaulle - Lille 3, Université Lille 1 Sciences et Technologies, Université de la Nouvelle Calédonie | Président de l'Université de Picardie Jules Verne, Président de l'université d'Avignon, Président de l'université de Lille 1, Président de l'université de Lille 3, Président de l'université de Lorraine, Président de l'université de Toulouse 2, Président de l'université de la Nouvelle Calédonie |

Chaque certificateur est en mesure de délivrer la certification en son nom propre

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

333t Education et transfert de connaissances

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le formateur d'adultes met en oeuvre des dispositifs de formation en présentiel et à distance, anime des actions de formation. Il contribue ainsi à la professionnalisation, à la qualification et à l'insertion ou au maintien dans l'emploi des publics dont il a la charge (demandeurs d'emploi, salariés...) Il exerce dans des organismes de formation à caractère public et/ou privé dont l'action s'inscrit dans le champ de la qualification ou de l'insertion ou dans des entreprises, tous secteurs confondus, sur site ou en intégré.

Les conditions d'exercice varient en fonction de la typologie des structures, de leur organisation et des actions et/ou publics visés.

Les activités requièrent autonomie et travail en responsabilité en cohérence avec les objectifs fixés par les structures.

Le/la formateur/formatrice est membre d'une équipe pédagogique, il/elle assure une veille (pédagogique et juridique) et entretient des relations avec l'environnement socio-économique et institutionnel.

On constate une grande diversité des statuts selon les logiques adoptées (internalisation ou externalisation) : salarié permanent, contrats à durée déterminée, vacations, travailleur indépendant.

L'activité exige une grande disponibilité, des déplacements fréquents mais le plus souvent dans le cadre d'horaires réguliers.

Le titulaire de la certification est capable de :

- Participer à l'élaboration de réponses aux appels d'offre dans le champ de la formation (plan de formation, dispositifs...)
- Participer à l'élaboration de projets pédagogiques
- Construire des séquences de formation et les animer
- Accueillir et accompagner les publics dans le cadre de parcours de formation et d'insertion professionnelle
- Evaluer les acquis tout au long du processus d'apprentissage et participer à l'évaluation plus globale du dispositif
- Réaliser des bilans intermédiaires et finaux : bilans pédagogiques et d'actions
- Formaliser des projets, bilans et études sur la formation
- Analyser ses pratiques professionnelles et en rendre compte.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Formation d'adultes

- Formateurs/formatrices - Conseillers/conseillères en formation
- Conseillers/conseillères en emploi et en insertion professionnelle
- Conseillers-accompagnateurs/conseillères-accompagnatrices en insertion

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2111 : Formation professionnelle

K2112 : Orientation scolaire et professionnelle

K1801 : Conseil en emploi et insertion socioprofessionnelle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte huit composantes :

- 1 - Répondre à des appels d'offre
- 2 - Concevoir des plans et des dispositifs de formation
- 3 - Conception de séquences de formation et de situations de formation
- 4 - Mise en oeuvre du plan et du dispositif de formation
- 5 - Mise en oeuvre des séquences et des situations de formation.
- 6 - Accueillir et accompagner des personnes
- 7 - Evaluer la formation mise en oeuvre
- 8 - S'engager dans un processus de professionnalisation

Bloc de compétence :

| INTITULÉ | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|---|--|
| <p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 27779 - Participation à l'élaboration de projets pédagogiques, Conception de séquences, de situations de formation</p> | <p>Descriptif : construit les situations de formation dans son domaine d'intervention Modalités d'évaluation : mise en situation ; Etudes de cas ; proposition de séquences de formation s'inscrivant dans un cadre défini ; préparation de séances de face à face pédagogique ou d'un module de formation Critères d'évaluation : Rédaction d'objectifs spécifiques ; évaluation des pré-requis ; adéquation au public ; articulation des moyens pédagogiques aux objectifs Modalités de certification : délivrance d'une attestation</p> |
| <p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 27779 - Mise en oeuvre des séquences et des situations de formation</p> | <p>Descriptif : assure en pleine responsabilité ces différentes activités dans les situations relevant de son domaine d'intervention. Modalités d'évaluation : Mise en situation ; Animation d'une séquence de formation Critères d'évaluation : Adaptation des modalités d'apprentissage aux besoins et niveaux des publics ; utilisation des méthodes et outils pédagogiques appropriés, en présentiel et /ou à distance ; pratique de techniques d'animation (en groupe restreint ou élargi) en cohérence avec les modèles pédagogiques réfléchis ; Articulation des situations de formations aux situations professionnelles Modalités de certification : délivrance d'une attestation</p> |
| <p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 27779 - Evaluation des séances et séquences de formation</p> | <p>Descriptif : participe à la conception des outils ; mesure les acquis tout au long du processus de formation en toute responsabilité ; participation à l'évaluation des acquis en situation de travail ainsi qu'à l'évaluation des dispositifs. Modalités d'évaluation : Mise en situation - Etudes de cas ; conception de dispositif(s) d'évaluation des apprentissages ; conception (de) dispositif(s) d'évaluation de séquences de formation Critères d'évaluation : Choix des méthodes et des stratégies d'évaluation ; formalisation et mise en œuvre des outils ; formalisation écrite ou orale des bilans pédagogiques ou de formation. Modalités de certification : délivrance d'une attestation</p> |
| <p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 27779 - Réponse à des appels d'offres et montage des dossiers</p> | <p>Descriptif : participe à l'élaboration des réponses aux appels d'offre pour son domaine et cadre d'intervention. Modalités d'évaluation : mise en situation - Etudes de cas - Proposition par écrit d'une offre de contenu de formation relatif à un appel d'offre Critères d'évaluation : Adéquation de la réponse au cahier des charges ; Respect du délai fixé Modalités de certification : délivrance d'une attestation.</p> |
| <p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 27779 - Accueil et accompagnement des personnes</p> | <p>Descriptif : assure en pleine responsabilité l'accueil et accompagnement individuel et collectif des publics. Modalités d'évaluation : Mise en situation Etude de cas ; Conduite, analyse et restitution par écrit d'un entretien Critères d'évaluation : Conduite d'un entretien en fonction de l'objectif visé ; pertinence de la posture ; Identification des éléments pertinents d'analyse du parcours Modalités de certification : délivrance d'une attestation</p> |

Validité des composantes acquises : illimitée

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | QUINON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|--------|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | Jury composé de 4 à 10 membres, 60% universitaires, 40 % professionnels |

| | | | |
|---|---|---|---|
| En contrat d'apprentissage | | X | |
| Après un parcours de formation continue | X | | Jury composé de 4 à 10 membres, 60% universitaires, 40 % professionnels |
| En contrat de professionnalisation | X | | Jury composé de 4 à 10 membres, 60% universitaires, 40 % professionnels |
| Par candidature individuelle | X | | Jury composé de 4 à 10 membres, 60% universitaires, 40 % professionnels |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2002 | X | | Jury VAE nommé par le président de l'université |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 07 avril 2017 publié au Journal Officiel le 21 avril 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Complétant la liste des autorités responsable : Université de la nouvelle-Calédonie avec effet du 02 octobre 2013 au 03 mars 2020.

Arrêté du 23 février 2017 publié au Journal Officiel du 03 mars 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Formateur d'adultes (DUFA)" avec effet pour l' :

Université Picardie Jules Verne –Amiens : du 07 septembre 2016 au 03 mars 2020

Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse : du 07 septembre 2016 au 03 mars 2020

Université Lille 1 Sciences et technologies : du 07 septembre 2016 au 03 mars 2020

Université Charles de Gaulle - Lille 3 : du 07 septembre 2016 au 03 mars 2020

Université de Lorraine : du 07 septembre 2016 au 03 mars 2020

Université Jean Jaurès - Toulouse 2 : du 15 mai 2013 au 03 mars 2020

Arrêté du 31 août 2011 publié au Journal Officiel du 7 septembre 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Formateur d'adultes (DUFA)" avec effet pour l' :

Université Picardie Jules Verne –Amiens : du 15 juin 2007 au 7 septembre 2016

Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse : du 01 juin 2008 au 7 septembre 2016

Université Lille 1 Sciences et technologies : du 01 juin 2006 au 7 septembre 2016

Université Charles de Gaulle - Lille 3 : du 01 juin 2005 au 7 septembre 2016

Université Nancy II : du 29 juin 2007 au 7 septembre 2016

Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis : du 01 juin 2007 au 7 septembre 2016

Université du Maine - Le Mans : du 01 juin 2007 au 7 septembre 2016

Cette certification était délivrée par différentes universités en leurs noms propres :

UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE (CUEEP) :

- Arrêté du 8 janvier 1996 publié au Journal Officiel du 21 janvier 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Fin d'homologation.

- Arrêté du 27 juin 1994 publié au Journal Officiel du 16 juillet 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation jusque fin 1995.

- Arrêté du 6 décembre 1993 publié au Journal Officiel du 16 janvier 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation jusqu'en juin 1994

- Arrêté du 2 mars 1988 publié au Journal Officiel du 31 mars 1988 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation de niveau II.

UNIVERSITE LILLE III et UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE (CUEEP) :

- Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

- Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1996 et jusqu'au 31 décembre 2003.

- Arrêté du 27 septembre 2000 publié au Journal Officiel du 3 octobre 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement

technologique. Modification de l'arrêté du 29 juillet 1999 (JO du 06/08/1999) : les deux universités délivrent le titre. Sites : Lille (59)

- Arrêté du 29 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 6 août 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Sites : CUEEP et FCEP de Lille (59)

- Arrêté du 8 janvier 1996 publié au Journal Officiel du 21 janvier 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : homologation de niveau III. Sites : Lille I et Lille III.

UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE DIRECTION DE L'EDUCATION PERMANENTE

- Arrêté du 31 juillet 1996 publié au Journal Officiel du 28 août 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : Fin d'homologation. Nouvel intitulé : Diplôme universitaire de responsable de formation (DURF). Homologation de niveau II.

- Arrêté du 31 juillet 1996 publié au Journal Officiel du 28 août 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

- Arrêté du 27 juin 1994 publié au Journal Officiel du 16 juillet 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

- Arrêté du 16 septembre 1991 publié au Journal Officiel du 13 octobre 1991 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation de niveau II.

Pour plus d'informations

Statistiques :

90 titulaires de la certification par an en moyenne

Autres sources d'information :

www.univ-avignon.fr

www.univ-lille1.fr

www.univ-lille3.fr

www.univ-lorraine.fr

www.u-picardie.fr

www.univ-tlse2.fr

Universite.de.Toulouse.Jean-Jaurès

Universite.de.Lorraine

Universite.de.Lille.3

Universite.de.Picardie.Jules.Verne

Universite.de.Lille.1

Universite.d'Avignon.et.des.Pays.de.Vaucluse

Universite.de.la.Nouvelle.Calédonie

Lieu(x) de certification :

- Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, Service formation Continue, Campus Hanna Arendt, site Chabran, 1 avenue Saint-jean 84000 Avignon

- Université de Lille 1 Service Formation Continue, Cité Scientifique 59655 Villeneuve d'Ascq Cedex

- Université de Lille 3 FCEP rue du Barreau 59653 Villeneuve d'Ascq cedex Université de Lorraine, Campus Lettres et Sciences humaines, 3 place Godefroy de Bouillon, 54000 Nancy

- Université de Picardie Jules Verne, SUFTLV, 10 rue Frédéric Petit 80048 Amiens Cedex 1

- Université de Toulouse Jean-Jaurès 5 Allée Antonio Machado, 31058 Toulouse Cedex 9

- Université de la Nouvelle Calédonie, 145 rue James Cook - Nouville BP R4 98851 NOUMEA Cedex - Nouvelle-Calédonie

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, Avignon

Université de Lille 1, Lille

Université de Lille 3 FCEP, Lille

Université de Lorraine, Nancy

Université de Picardie Jules Verne, Amiens

Université de Toulouse Jean-Jaurès, Toulouse

Université de la Nouvelle Calédonie

Historique de la certification :

Ancien libellé : - Diplôme universitaire de formation d'adultes (Arrêté du 2 mars 1988 publié au Journal Officiel du 31 mars 1988). Homologation au niveau II.

- Diplôme universitaire de responsable de formation (DURF) (Arrêté du 31 juillet 1996 publié au Journal Officiel du 28 août 1996). Homologation au niveau II.

Certification précédente : [Formateur d'adultes \(DUFA\)](#)